



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Département des
examens et concours**

Bureau DEC 3.1
Dossier suivi par
Bernard VERKINDT
Chef de bureau

Téléphone
03 28 37 16 30
Courriel
bernard.verkindt@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
Hôtel académique
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Messieurs les présidents d'universités,
Monsieur le directeur académique des services de
l'éducation nationale du Nord,
Monsieur le directeur académique des services de
l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
Mesdames et messieurs les membres des corps
d'inspection,
Monsieur le directeur de l'institut national supérieur
du professorat et de l'éducation Hauts-de-France,
Mesdames et messieurs les directeurs de centre
d'information et d'orientation,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Messieurs les directeurs diocésains,
Messieurs les directeurs des instituts
de formation pédagogiques privés.

Lille, le 8 octobre 2020

Objet : Concours des personnels enseignants - session 2021

J'ai l'honneur de vous informer que l'inscription au titre de la session 2021 se fera pour l'ensemble des concours du mardi 13 octobre 2020, à partir de 12 heures, au jeudi 12 novembre 2020, 17 heures, heure de Paris ;

Les candidats procéderont eux-mêmes à leur inscription en suivant la procédure suivante :

Sur INTERNET :

Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Pour les concours de conseillers principaux d'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

Pour les concours de psychologues de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

Je vous signale que l'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats peuvent, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture publié au Journal Officiel, obtenir un dossier imprimé d'inscription. La demande devra être adressée par voie postale et en recommandé simple à l'adresse indiquée ci-dessous.

Rectorat de LILLE – Département des Examens et Concours – Bureau DEC 3.1 –
144 rue de Bavay – B.P. 709 – 59033 LILLE CEDEX.

Le dossier imprimé d'inscription rempli en un seul exemplaire doit être signé par le candidat et envoyé par voie postale et en recommandé simple au service académique qui lui a délivré le dossier au plus tard, le jeudi 12 novembre 2020, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

Aucune modification d'inscription ne pourra être acceptée après la clôture des serveurs d'inscription. Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'ensemble des dispositions relatives à ces inscriptions figure dans le B.O. n° 38 du 08 octobre 2020, accessible sur le site internet du ministère de l'éducation nationale <http://www.education.gouv.fr>.

Les candidats peuvent également en cas de difficulté contacter le Bureau des Concours Enseignants :

- Concours de recrutement de professeurs des écoles : 03.28.37.16.29
- Concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré
 - o CAPES- CAPEPS : 03.28.37.16.37
 - o CAPET-CPE-PsyEn : 03.28.37.16.33
 - o AGREGATION-CAPLP : 03.28.37.16.38

Je vous remercie d'assurer une diffusion aussi large que possible de la présente circulaire auprès du personnel intéressé.



Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

(Signature)
Paul-Eric PIERRE
Valérie CABUIL